

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2010)
Heft: 18

Rubrik: Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Il n'est pas obligatoire d'aller chez le notaire pour rédiger son testament. En revanche, il convient de respecter certaines règles pour couper court à toute contestation.

Faire connaître ses dernières volontés **QUAND IL EST TEMPS**

Cet acte permet de mettre noir sur blanc ses ultimes desiderata et d'éviter les éventuels tiraillements entre ses proches.

Pro Senectute édite une brochure qui aborde sans détour ce thème délicat.

Toute sa vie, on passe son temps à dire adieu à ceux qui partent, jusqu'au jour où on dit adieu à ceux qui restent! Mais avant de rendre son dernier souffle, mieux vaut régler ses affaires de succession, histoire d'éviter les déchirements entre les êtres qui nous sont chers. Le testament, document qui règle la répartition des biens successoraux (économies, assurances, mobilier ou immobilier) du testateur, est là pour cela. Afin de faciliter

ces démarches et répondre aux questions que l'on est en droit de se poser, Pro Senectute édite un guide. Cette publication revient en toute simplicité sur ce thème délicat, puisqu'il nous rappelle que la vie nous conduit inéluctablement vers la mort. Le testament est toutefois nécessaire, car même s'il existe une réserve héréditaire, c'est-à-dire des personnes qui ont un droit presque inaliénable sur l'héritage – les descendants directs, les

parents et le conjoint survivant ou le partenaire enregistré survivant – nous disposons d'une part (quotité disponible), en lien direct avec le nombre d'héritiers réservataires, que nous pouvons utiliser librement.

Mentions précises

Grâce à un testament, il nous est ainsi possible d'instituer des connaissances, notre partenaire, une association ou une fondation. Si, de surcroît, l'organisation





est reconnue d'utilité publique, le legs sera exonéré d'impôt, ce dernier pouvant s'avérer très élevé. Pour que ces legs soient valables, le testament doit juste mentionner le nom et l'adresse du légataire, ainsi que l'«objet» cédé.

Avec ou sans notaire?

Faut-il dès lors aller chez un notaire? Pas obligatoirement. Le testament se rédige le plus souvent chez soi, à la main. Afin que cet acte ne puisse pas être contesté, il doit être écrit du début à la fin par la personne, être intitulé «Testament», faire mention du lieu et de la date, et être signé. Si bon nous semble, nous pouvons y joindre un certificat médical qui atteste notre capacité de discernement.

Une autre forme testamentaire répandue est celle dite publique. Elle est rédigée, selon nos indications, par un notaire ou une personne habilitée, et doit être paraphée devant ce notaire et deux témoins.

Dans tous les cas, il convient de le tenir à jour en fonction des changements qui interviennent

dans notre vie, et de ne pas se laisser influencer par qui que ce soit. Il est aussi recommandé de glisser l'original dans une enveloppe fermée et de le mettre en lieu sûr: par exemple chez soi, dans une banque, ou chez l'exécuteur testamentaire. Le testateur peut en effet définir une personne de confiance habilitée à faire respecter ses dernières volontés. Celle-ci permet notamment de désamorcer d'éventuels conflits entre héritiers.

A noter qu'il est aussi possible de faire une donation de son vivant, accompagnée d'un droit de retour, qui octroie une restitution en cas de besoin. L'important, c'est donc de faire connaître sa volonté, sans forcément devoir attendre que ce soit la dernière! **Frédéric Rein**

La brochure «Testament: ce qu'il faut savoir» peut être commandée auprès du secrétariat romand de Pro Senectute, par téléphone au 021 925 70 10 ou par email à info@pro-senectute.ch

Le projet entourAge, ou comment mieux vivre à domicile

entourAge: derrière ce mot à double sens se cache le tout nouveau projet commun de Pro Senectute Vaud, Caritas Vaud, la Croix-Rouge, section vaudoise, et Nestlé Suisse.

Son but?

Permettre aux aînés de Lausanne et de la Riviera de mieux vivre à domicile, et ainsi d'éviter l'écueil de l'isolement social comme celui des carences alimentaires.

En composant le numéro d'appel unique et gratuit (ci-dessous), les personnes âgées de 60 ans et plus, et tout particulièrement celles vivant seules à domicile – elles sont près de 30 000 sur l'ensemble du canton de Vaud – entrent en contact avec un réseau de bénévoles.

Trois types de prestations sont offertes: des accompagnements à domicile, le recours aux épiceries Caritas, et des tables conviviales où, si nécessaire, les seniors sont cherchés à domicile par un chauffeur afin d'aller manger avec leurs semblables. L'impact des relations sociales sur la santé n'est plus à prouver. A table, il est donc important de bien manger et de le faire en bonne compagnie!

Vous voulez devenir bénévoles du projet entourAge?

Plus de renseignements au 0848 813 813.

BIENNE

Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne

e-mail:

biel-bienne@be.pro-senectute.ch

Tél. 032 328 31 11

Fax 032 328 31 00

FRIBOURG

Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1

e-mail: info@fr.pro-senectute.ch

Tél. 026 347 12 40

Fax 026 347 12 41

GENÈVE

Rue de la Maladière 4, 1205 Genève

e-mail: info@ge.pro-senectute.ch

Tél. 022 807 05 65

Fax 022 807 05 89

TAVANNES

Rue du Pont 4, 2710 Tavannes

e-mail:

prosenectute.tavannes@ne.ch

Tél. 032 482 67 00

Fax 032 482 67 09

DELÉMONT

Centre d'action sociale des aînés

Ch. du Puits 4, c.p. 800

2800 Delémont

e-mail:

prosenectute.delemont@ne.ch

Tél. 032 886 83 20

Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL

Bureau régional Neuchâtel

Rue de la Côte 48a

2000 Neuchâtel

e-mail: prosenectute.ne@ne.ch

Tél. 032 886 83 40

Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Pont 25

2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. 032 886 83 00

Fax 032 886 83 09

VAUD

Maupas 51

1004 Lausanne

e-mail: info@vd.pro-senectute.ch

Tél. 021 646 17 21

Fax 021 646 05 06

VALAIS

Siège et centre d'information

Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion

e-mail: info@vs.pro-senectute.ch

Tél. 027 322 07 41

Fax 027 322 89 16

Info seniors

0848 813 813

du lundi au vendredi

Vaud: de 8 h 15 à 12 h

et de 14 h à 17 h

Genève: de 8 h 30 à 12 h